

FORMATION

CPJEPS

**CERTIFICAT PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE
L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT**



**LA
LIGUE
GARD**

LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DU GARD AVANCE AVEC VOUS !

NOS VALEURS

La **Ligue de l'enseignement du Gard**, c'est la force d'une équipe de professionnels apportant son expertise à un public varié : **des associations, des enseignants, des entreprises privées, des institutionnels et le grand public.**

Fondée il y a près de 150 ans sur des bases laïques, la Ligue de l'enseignement du Gard dispose d'une structure forte, constituée d'une confédération nationale de 30 000 associations locales réunies au sein de 102 fédérations départementales ou régionales.

Une **large palette d'activités et de services** est proposée aux familles, tandis que des solutions spécifiques sont élaborées pour répondre aux attentes des associations, des enseignants, des entreprises privées et des institutionnels.

LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DU GARD

49 AVENUE JEAN JAURÈS
30900 NÎMES

NOS SERVICES

V

VACANCES

S

VOYAGES
SCOLAIRES

L

ACCUEILS
DE LOISIRS

F

FORMATIONS

A

VIE
ASSOCIATIVE

J

ENGAGEMENT
DES JEUNES

E

ÉDUCATION
CULTURE

U

VIE SPORTIVE
USEP

F

LA FORMATION CPJEPS



LA FORMATION À LA LIGUE

C'est parce que nous respectons l'individu que nous souhaitons qu'il puisse s'inscrire dans une dynamique d'évolution personnelle et professionnelle dans un processus de formation, tout au long de la vie.

Partenaire des politiques publiques de la formation professionnelle, nous nous efforçons de proposer à nos stagiaires une expérience culturelle et citoyenne, complémentaire à la seule visée professionnelle.

Notre action en matière de formation est guidée par trois principes fondamentaux :

• **L'HUMANISME** nous vous écoutons pour mieux développer vos qualités humaines.

• **LE SUR-MESURE** le contenu de nos formations, nos outils et nos ressources pédagogiques s'adaptent à vos besoins, en évolution permanente.

• **LE PROFESSIONNALISME** quel que soit notre niveau d'intervention, nous vous garantissons un accompagnement de qualité.

LE CPJEPS

Le **certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport** est un diplôme d'Etat enregistré dans le répertoire national des certifications professionnelles et **classé au niveau 3** (ancien 5 -CAP / BEP-).

Il atteste l'acquisition d'une qualification dans l'exercice d'une activité professionnelle en responsabilité à finalité éducative ou sociale, dans les domaines **d'activités physiques, sportives, socio-éducatives ou culturelles**.

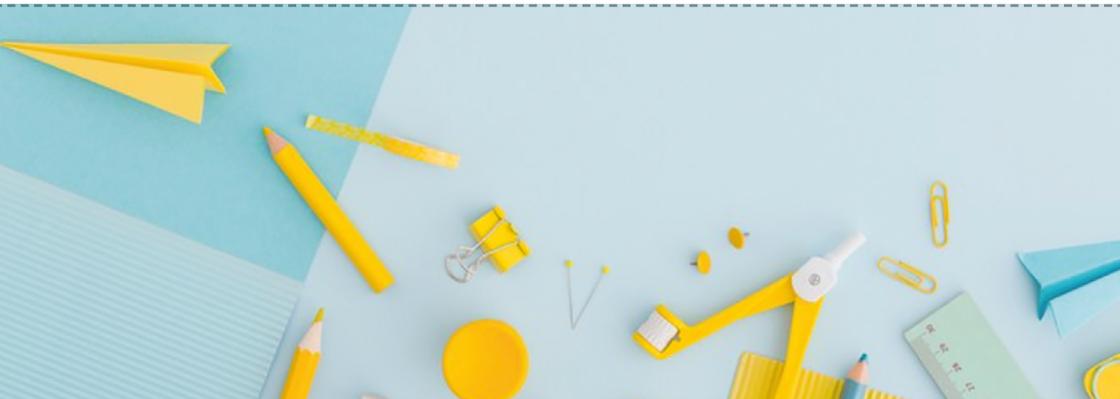
Formation en alternance :

- **525H** en centre de formation (2 jours par semaine).
- **500 H** (ou plus) en entreprise, les autres jours de la semaine et durant les vacances scolaires.

La formation est organisée en **4 unités de compétences** :

- **UC 1** : Participer au projet et à la vie de la structure.
- **UC 2** : Animer des temps de vie quotidienne de groupe.
- **UC 3** : Concevoir des activités en direction d'un groupe.
- **UC 4** : Animer des activités en direction d'un groupe.

Allègements possibles suite au positionnement.



LA MENTION

«ANIMATEUR D'ACTIVITÉS ET DE VIE QUOTIDIENNE»

L'emploi visé par le diplôme **CPJEPS** mention « **animateur d'activités et de vie quotidienne** » (**CPJEPS AAVQ**) est celui d'un animateur d'activités et de vie quotidienne.

L' **animateur d'activités et de vie quotidienne** se situe principalement dans les accueils collectifs de mineurs (**accueils périscolaires, accueils de loisirs, séjours de vacances**).

Il peut aussi se situer dans toute structure organisant des loisirs et des activités d'animation socioculturelle.

Principaux types d'emplois visés :

• ANIMATEUR ENFANCE- JEUNESSE

• ANIMATEUR EN ACCUEIL DE LOISIRS

• ANIMATEUR EN ACCUEIL DE LOISIRS PÉRISCOLAIRES

• ANIMATEUR EN SÉJOURS DE VACANCES

• ANIMATEUR SOCIOCULTUREL

La possession du **CPJEPS AAVQ**, diplôme de niveau 3, permet à son détenteur de se présenter au **concours de la fonction publique territoriale d'adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe**.

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Cette formation sera ouverte à tout public sans discrimination, demandeurs d'emploi ou salariés, dans la seule limite des places disponibles.

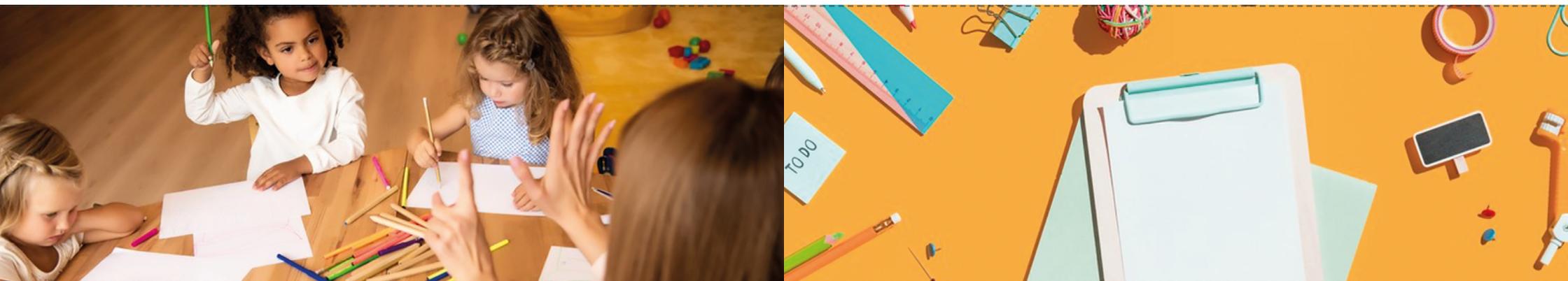
Les financements mobilisés pourront être variés :

- . la Ligue de l'enseignement via son Centre de formation des apprentis.
- . la région Occitanie, pôle emploi, AGEFIPH, CPF, etc.
- . l'opérateur de compétences tel qu'Uniformation.

La formation au **CPJEPS** ne nécessitant pas dans les textes réglementaires d'exigences préalables à l'entrée en formation, le diplôme est ouvert largement à tous niveaux de publics et répond ainsi à son statut de qualification de niveau 3 relatif à l'entrée professionnelle dans le cursus des métiers de l'animation.

Il est cependant incontournable de vérifier auprès des candidats leurs appétences et dispositions à suivre une action de formation « **animateur d'activité et de vie quotidienne** » sur plusieurs mois.

L'**obtention du PSC1** reste une obligation avant l'entrée en formation et les expériences ainsi que les qualifications dans le champ de l'animation seront appréciées (**expérience bénévole, CQP animateur périscolaire, BAFA etc.**) et à prendre en compte dans la cadre de l'allègement des parcours voire des équivalences de l'**UC 2 et/ou 4**.



Les réseaux sociaux évoluent :
La Ligue de l'enseignement aussi !
- Suivez-nous dans nos aventures -



LA LIGUE GARD

